

CHILOT Henri

(1866 - 1953)

Saint-Dizier (FR)

Patents (details)

1 - Nouvelle chaussure imperméable, bon marché

| | |
|------------------|-----------------|
| LU patent | 11125 |
| Application date | 20 October 1917 |

La présente invention a pour objet une nouvelle chaussure imperméable.

La semelle est en bois dur, l'empeigne est en tôle, les 2 sont rassemblés par un joint en asphalte laineux, le tout est soutenu par des pointes dans la feuillure de la semelle.

La tôle est recouverte d'une couche de vernis-laque ou enduit analogue ce qui donne à la chaussure, outre le caractère de l'imperméabilité, une certaine élégance qui la rapproche, comme aspect extérieur, du soulier ordinaire.

Cette chaussure présente tous les avantages qu'on exige généralement, par les temps présents, d'une chaussure dite de guerre: garantie de durée, bon marché, imperméabilité, poids modéré.

(no drawing)

2 - Semelle en bois avec talon mobile et demi-semelle échangeable

| | |
|------------------|-----------------|
| LU patent | 11131 |
| Application date | 31 October 1917 |

La présente invention a pour objet une semelle en bois avec talon mobile et demi-semelle échangeable.

La partie de la semelle qui, par son frottement sur le sol, est exposée à une plus grande usure, est détachable et est fixée au moyen de vis sur le corps de la semelle.

Un blindage en tôle sur le bout de la semelle recouvre en même temps l'extrémité de cette partie amovible de la demi-semelle.

Le talon est mobile de façon à ne s'user entièrement au même endroit; par l'adaptation de la rondelle en fer qui le protège contre l'usure, le marcheur est forcé à tenir le pied bien d'aplomb.

Demi-semelle amovible et talon peuvent être remplacés, sans l'intervention d'un homme du métier, par toute personne quelconque, et ce sans qu'il faille démonter le soulier.

L'avantage économique de la présente invention est le suivant: la semelle peut servir indéfiniment alors que la partie qui communique avec le sol, et qui, par conséquent est exposée à l'usure est rendue échangeable; le talon est mobile pour s'user de façon égale sur toutes ses parties.

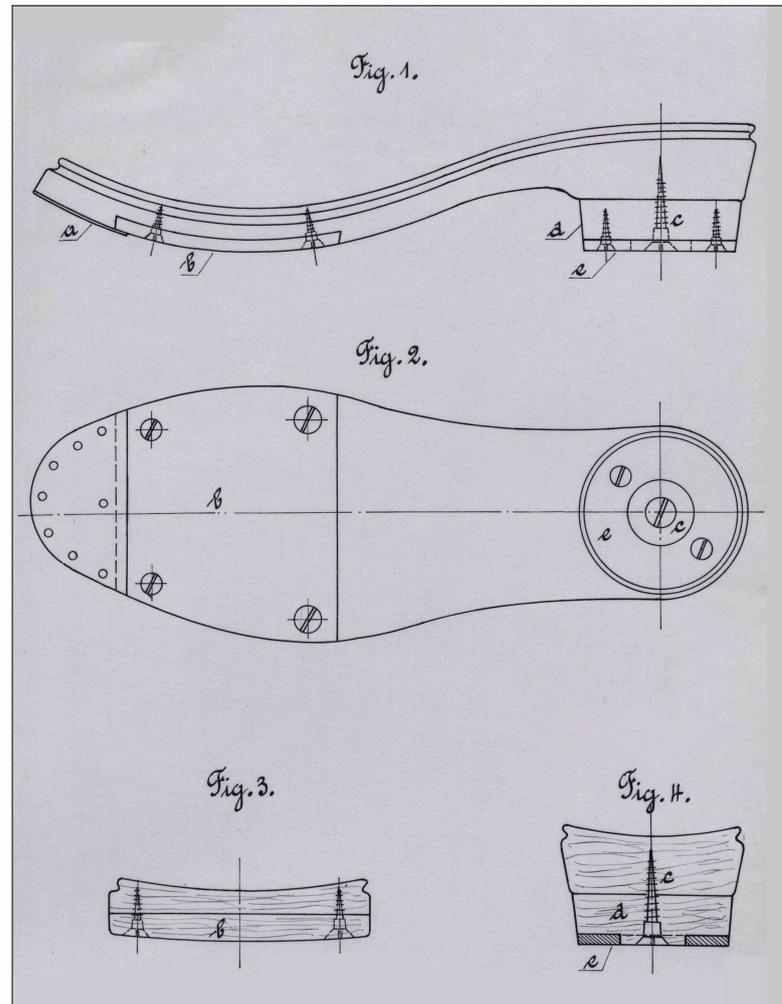
Le tout sans nuire aucunement à l'étanchéité ou l'imperméabilité de la semelle. Dans le dessin joint la

*Fig 1 représente une vue de la semelle avec la tôle de protection **a**, la semelle changeable **b**, le talon en bois **d** pivotant autour de la vis **c** et muni d'un anneau protecteur en fer **e**.*

Fig 2 une vue de la face inférieure de la semelle

*Fig 3 une coupe par la semelle et la partie changeable **b***

Fig 4 une coupe par le talon tournant.



3 - Dispositif appliqué à la semelle de bois ou autre semelle rigide pour souliers, galoches etc. réalisant la marche comme dans une semelle pliante

LU patent 11207
Application date 18 March 1918

La semelle de bois ne facilite guère une marche aisée, d'un autre côté, les semelles pliantes connues jusqu'à ce jour ne sont pas seulement très coûteuses par suite des matières premières employées (caoutchouc, cuir, etc.) mais ne peuvent réaliser à la longue l'imperméabilité de la chaussure.

La présente invention a pour objet une semelle qui résout de la manière la plus simple et la moins chère, le problème posé.

A l'extérieur de la semelle de bois est vissée (ou posée de toute manière quelconque) une tige en bois, tôle de fer ou bois recouvert de fer, tôle ou autre matière, ce qui permet au pied de balancer sans effort ni fatigue.

Ce dispositif protège en outre la semelle, empêche le pied de glisser, et remplace très avantageusement la toujours défectueuse semelle pliante.

*Dans le dessin joint **b** représente la tige d'appui, fixée au moyen de vis **c** à la semelle **a**.*

